



Cdd transformé en cdi sans avertissement

Par **antonydu**, le **27/07/2009** à **11:44**

Bonjour, rnJ'ai travaillé pendant 3 mois en interim dans une société d'événementielle (novembre décembre janvier). rnAu terme des 3 mois, cette société m'a refait un CDD renouvelable de 3 mois. rnFin Juillet, mon CDD devait être terminé, hors l'entreprise m'apprend que je suis passé automatiquement en CDI (aucun avenant lors du renouvellement de mon CDD = CDI). rnQue puis-je faire pour quitter mon entreprise tout en conservant mes droits auprès des Assedics ? rnrnMerci

Par **citoyenalpha**, le **27/07/2009** à **14:52**

Bonjour rnrnavez vous continué à travailler alors que votre CDD était arrivé à son terme? rnrnLe CDI est le contrat générale. Les autres contrats de travail sont des exceptions. rnrnVérifier toutefois les clauses de votre dernier CDD. rnrnSinon vous pouvez vous inscrire aux assedics grâce à votre dernière attestation d'assedic de votre CDD. rnrnCertaines entreprises proposent un CDI afin d'éviter de verser les 10% de prime de précarité prévue lors du terme du CDD non reconduit. rnrnDans l'attente de plus amples informations.

Par **Visiteur**, le **28/07/2009** à **18:33**

bonsoir, rnrn[citation]fin Juillet, mon CDD devait être terminé, hors l'entreprise m'apprend que je suis passé automatiquement en CDI[/citation] rnrnvotre contrat allait jusqu'à quelle date ? rnrnsoit vous arrêtez de travailler le jour mentionné sur le contrat.... rnrnsoit vous continuez .. et là vous serez en cdi....